



Odoo menace de nous quitter ! Tous aux abris ?

Xavier Dupret

Juillet 2026

50.557 signes

« Les faits idéologiques n'ont jamais été de simples chimères, mais la conscience déformée des réalités, et en tant que tels des facteurs réels exerçant en retour une réelle action déformante » (Guy Debord)

La nouvelle a fait grand bruit. Le président d'un parti, de centre-droit, envisageait de taxer le capital détenu par des particuliers à un taux progressif par tranches : 0,15 % pour les capitalisations comprises entre 500.000 et 1 million d'euros, 0,3% à 0,45% pour celles allant jusqu'à 3 millions d'euros et 0,60 % au-delà de 3 millions d'euros. Ce projet était-il à peine murmuré dans les médias qu'un grand et jeune patron wallon se levait vent debout contre ce début de tentation bolchévique s'emparant des héritiers du PSC. L'auteur de ces lignes s'est même pris à publier un post partagé par quelques milliers de personnes sur les réseaux sociaux. Il a pu, à l'occasion, réaliser à quel point s'en prendre à un puissant ne va pas de soi dans une société, paraît-il, dotée de contre-pouvoirs, notamment médiatiques ou académiques. Au passage, il nous faut remercier pour ses apports théoriques un journaliste qui a cru bon de nous tirer de notre sommeil afin de dénoncer un peu péniblement comme c'est de coutume le vilain danger populiste. C'est bien connu. Le peuple n'est que stupidité, inélégance et grossièreté là où nos élites ne sont que distinction, clairvoyance et nuance.

Le patron en question n'est autre que Fabien Pinckaers, le fondateur d'une *success-story* wallonne, à savoir Odo. L'homme a, d'ailleurs, dit la pure vérité lorsqu'il a déclaré n'avoir que 100.000 euros sur son compte alors que la valeur des actions (non cotées. C'est un

élément qui a son importance et on y reviendra par la suite) d'Odoo qu'il détient majoritairement (un peu plus de 55% du capital) dépasse les 5 milliards d'euros depuis 2024.

Thèse-antithèse-synthèse. Des faits et des anecdotes...

Comment juger d'une telle situation ? Avant de répondre à cette question, on prendra soin d'introduire le sujet selon certains standards propres à la critique scientifique. Tout d'abord, on fera observer que dans les sciences sociales, un fait n'existe que dans la mesure où il est constitué par une théorie qui propose un éclairage sur la réalité sociale. « Pour un esprit scientifique, toute connaissance est une réponse à une question. S'il n'y a pas eu de question, il ne peut y avoir connaissance scientifique. Rien ne va de soi. Rien n'est donné. Tout est construit. »¹

De nos jours, la théorie a mauvaise presse (le plus souvent dans la presse, d'ailleurs). Pourtant, si un fait est énoncé comme fait par un locuteur X sans que ce dernier se réfère à une théorie, il partage une anecdote. Certaines anecdotes sont intéressantes et d'autres moins, là n'est d'ailleurs pas la question. En effet, une anecdote n'a aucun statut du point de vue de la pensée rationnelle car une anecdote ne dit jamais d'où elle parle. De ce fait, il n'y a aucune nécessité logique à accorder de l'importance à une anecdote, et ce malgré le fait que les amateurs d'anecdotes exigent des scientifiques qu'ils soient neutres, sous-entendu centristes.

C'est toujours le drame avec les anecdotes. Elles naturalisent une idéologie. La chose ne contribue évidemment pas à y voir plus clair dans l'immense bavardage faisant office de débat public dans nos sociétés hypermodernes, spécialement dans la mesure où la compilation d'anecdotes est aujourd'hui décrite, au mépris du sens des mots, comme relevant d'une « approche factuelle » (*fact-checking* pour les amateurs d'anglicismes).

Il faut se méfier comme de la peste de tout ce qui prétend avoir un rapport direct au fait nu. Cette entreprise d'inculcation n'est d'ailleurs pas le fait que de la fraction des appareils idéologiques d'État liés au champ des médias. L'emprise obsédante de l'anecdote a gagné, depuis peu, le monde universitaire à l'heure où se multiplient le marché de la vanité des thèses sur articles (co-signés en toute autonomie intellectuelle avec le directeur de thèse) de 150 pages (dont à peine une trentaine de théorie pure).

Ce n'est sans doute pas un hasard si ces formes de diffusion du savoir se généralisent dans les pays les plus frappés par la violence de l'accumulation capitaliste de la partie de l'Europe occidentale sous influence allemande à la Chine en passant par les États-Unis. A contrario, d'ailleurs, les traditions intellectuelles soutenant le format de la grande monographie engagée et de l'émancipation par l'érudition correspondent aux aires de résistance à ce rouleau compresseur de la pression à l'accumulation pour l'accumulation, qu'il s'agisse de

¹ Bachelard, G. (1934), *La Formation de l'esprit scientifique. Contribution à une psychanalyse de la connaissance objective*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 5^e édition, 1967, p. 17. Pour le transfert, décisif, de cette épistémologie aux sciences sociales (parmi lesquelles l'économie), voir Bourdieu, P., Chamboredon J-C et Passeron J-C, *Le Métier de sociologue. Préalables épistémologiques*, Paris, Mouton/Bordas, 1968.

l'Amérique latine, de l'Afrique subsaharienne ou des vieux pays de tradition latine (comme la France ou l'Italie).

Il faut résister à l'emprise de l'anecdote sur le débat public. C'est particulièrement vrai quand on évoque le cas des entreprises et de leur pouvoir social.

Pour en revenir au cas si singulier de monsieur Pinckaers, les anecdotes, ces fausses évidences, sont claires et de ce point de vue, la conférence de presse du presque pot de départ du Chief Executive Officer (CEO) fut des plus transparentes. Si le projet des Engagés de taxation *light* du patrimoine finit par s'imposer grâce à un miracle du Tout-Puissant, le boss d'Odoosera sera contraint de quitter la Belgique, car il refuse de vendre ses actions pour abonder la liquidité de « son » entreprise. Il ne veut pas être dilué et c'est, nous assure-t-on, son bon droit le plus absolu. Posée comme cela, cette anecdote relève de l'évidence et on va tous se taire devant Dieu le patron. Une partie de la presse, comme jadis l'Église, se chargera de faire entendre raison aux gueux, les assurant que ce n'est pas par hasard que ces puissants nous dominent, « tout de même » ...

Essayons de transformer ces anecdotes en faits et pour cela, mobilisons une théorie. Pour bien utiliser une théorie, il faut faire le contraire des amateurs d'anecdotes. On considèrera, dès lors, que rien n'est évident et qu'il faut interroger prioritairement et sans concession les éléments de la vie sociale revêtant un caractère d'évidence. Que signifie, dès lors, cette liquidité à laquelle font référence les commentateurs de l'affaire ? Les amateurs d'anecdotes diront, les cuistres, que c'est de l'argent. Il faut rompre avec cette superficialité. On peut et on doit aller plus loin. Monsieur Pinckaers est un capitaliste. Il vit donc principalement des revenus de sa propriété. Le droit lui reconnaît le droit de se rémunérer à sa guise. C'est une pure position de force car le patron d'Odoosera, après avoir conçu un produit très vraisemblablement génial à partir de son seul travail à la manière d'un petit artisan dont les revenus sont répertoriés dans la partie « travail » et non « capital » de la comptabilité nationale, serait bien incapable de le vendre à lui seul au point de peser des milliards d'euros sans utiliser la force de travail d'autrui.

À ce propos, dissipons deux légers malentendus à propos de l'emploi au sein d'Odoosera. Lorsque les colporteurs d'anecdotes, professionnels ou non, nous assurent que monsieur Pinckaers n'exploite pas son personnel car il leur revient, et c'est honorable, que c'est un « bon patron », l'analyste soucieux de produire des faits se doit de dénoncer une confusion des niveaux de sens. En effet, dans une économie de marché, personne n'a jamais employé personne par pure bonté d'âme, et par conséquent, des profils de développeurs de haut vol, s'ils devaient se faire maltraiter par un patron aussi visionnaire soit-il, éprouveraient moins de difficultés à quitter leur bienfaiteur qu'une caissière d'un point de vente Lidl. Cet état de choses n'a d'ailleurs aucun rapport avec les qualités personnelles de monsieur Pinckaers car il découle plus fondamentalement du fait de vivre dans un mode de production (en l'occurrence, capitaliste) dégageant ses surplus à partir de la vente de la force de travail opérée par les salariés eux-mêmes. La fixation du prix de ce travail est essentiellement fonction d'un rapport de force.

Liquidités et accumulation

Sur la base de ces faits, on peut bloquer ce premier élément de raisonnement. Fabien Pinckaers valorise son capital en achetant du travail pour moins cher que ce que ce dernier produit. C'est de cette manière qu'il valorise son capital dont il peut faire ce qu'il veut, c'est-à-dire se verser un beau gros dividende bien juteux ou bien alors laisser l'argent dormir sur ses comptes. Il s'agit là des deux bornes limites (et à ce titre, profondément réalistes) d'un continuum de positions. Entre les deux, on retrouve un éventail de solutions stratégiques toutes basées sur une forme de réinjection de la croissance des revenus dans la marche en avant de l'entreprise.

Voilà qui explique pourquoi le chiffre d'affaires d'Odoo a, par exemple, explosé entre 2019 et 2025, passant sur cette période de près de 55 millions à la veille de la pandémie à 545 millions d'euros. Du côté du revenu annuel récurrent, on peut, en effet, pointer une progression très régulière du nombre de clients. Les sites professionnels mentionnent une croissance de l'ordre de 7.000 clients par mois en 2023 et plus de 13.000 en 2025². En 2026, Odoo comptabilisait plus de 16 millions d'utilisateurs. Odoo, en effet, se caractérise par un modèle d'offre dispensé sous la forme, d'une part, d'une version gratuite sous licence libre qui doit être gérée de manière autonome sur un serveur propre et d'autre part, par une gamme de services payants avec 240.000 entreprises clientes (abonnées à la version Enterprise ou utilisant les services cloud payants). On remarque que parallèlement, l'évolution du compte de résultats d'Odoo est, en revanche, nettement moins linéaire. Certaines années, on retrouve des pertes ou à d'autres, un bénéfice. Le tableau qui suit retrace les tendances des comptes de résultat consolidés de l'entreprise depuis la période pré-Covid.

2019	2.716 €
2020	98 €
2021	7.943 €
2022	2.509 €
2023	598 €
2024	314 €
2025	-28.642 €
<i>Moyenne 2019-2025</i>	<i>-24.906 €</i>

Source : Odoo, comptes consolidés, Banque nationale de Belgique (centrale des bilans), URL : <https://consult.cbso.nbb.be/consult-entreprise>. Date de consultation : 3 juillet 2026.

² Radical Fanatics, What is Odoo - a brief history, URL : <https://www.fanatics.nl/what-is-odoo/>. Date de consultation : 3 juillet 2026.

En moyenne, depuis 2019, Odoo a perdu de l'argent (près de 25.000 euros pour être plus précis). Cette configuration s'explique par une stratégie délibérée d'hypercroissance. Odoo sacrifie donc volontairement sa rentabilité comptable à court terme pour financer une conquête agressive du marché mondial, en privilégiant les flux de trésorerie (le cash) plutôt que le bénéfice net immédiat. La donnée qui permet d'identifier cette variable dans les états comptables correspond au *cash-flow* de l'entreprise. Récemment, malgré des pertes comptables affichées dues à l'importance de ses investissements, Odoo a dégagé un cash-flow opérationnel positif de près de 48,5 millions d'euros grâce à plus de 246 millions d'euros encaissés en avances liées aux produits différés. Ces derniers représentent les revenus perçus par anticipation pour des biens ou des services qui seront livrés ou réalisés ultérieurement. Au moment de l'encaissement, le client paie à l'avance un contrat annuel. Cette somme est placée dans un compte de passif spécifique nommé « Produits constatés d'avance ». Au fil du temps, ces sommes placées au passif de l'entreprise sont transférées du côté des revenus conformément au principe d'indépendance des exercices comptables. Odoo est donc financée par ses clients. Il s'agit là d'un modèle économique très sain du point de vue de la stabilisation de la croissance d'une entreprise.

Pour alimenter sa croissance, Odoo consent à d'importants coûts des ventes (plus de 170 millions en 2025), lesquels incluent des frais de marketing. Tout le monde comprendra très vite que si Odoo consacrait 170 millions au marketing et aux frais de vente en ne gagnant que 50 millions, l'entreprise se retrouverait en faillite. Les choses sont évidemment différentes quand on pèse un chiffre d'affaires de 545 millions. En revanche, les produits constatés d'avance sont liquidés graduellement du passif vers les revenus alors que les coûts des ventes sont facturés en une fois, d'où un compte de résultats tiré vers le bas.

Les gens qui veulent produire des faits à l'aide d'une théorie doivent utiliser des concepts pour parler de la complexité. Les gens qui sont dans la posture et les anecdotes (de préférence, de droite) évoquent toujours la complexité pour se faire mousser, c'est-à-dire sans concept à portée de main pour tenter de faire la lumière sur certaines ambiguïtés du réel. Nous allons parler de marge brute. Celle-ci correspond à la différence entre le chiffre d'affaires et le coût de revient. Dans le logiciel, les marges brutes sont très élevées (au-delà d'un taux de 50 %), car une fois l'application développée, la copier pour un nouveau client ne coûte presque rien à l'éditeur. Dans le cas d'Odoo, on voit nettement des taux de marge très confortables de 68,59% en 2024 et de 71,25% en 2023. La situation de la firme Odoo est favorable puisque son taux de marge était de 69,9 % en 2021³.

Les années post-Covid n'ont donc pas été, loin de là, synonymes de morosité pour Odoo. Continuons à produire des concepts. Le taux de marge brute correspond à l'équivalent dans la comptabilité des entreprises du concept de taux de profit chez Marx en tant que mesure de l'efficacité du capital dans son mouvement d'accumulation⁴. Fabien Pinckaers a choisi de

³ Banque nationale de Belgique, Odoo, Url : <https://consult.cbso.nbb.be/consult-entreprise>. Date de consultation : 4 juillet 2026.

⁴ Michel Husson, La hausse tendancielle du taux de profit, janvier 2010. URL : <http://hussonet.free.fr/tprof9.pdf>. Date de consultation : 4 juillet 2026.

financer son expansion plutôt que de mettre ses beaux taux de marge dans sa poche ou de les verser aux actionnaires sous forme de dividendes. Autrement dit, l'illiquidité du patron d'Odoo est organisée et même planifiée. Cette position est d'ailleurs revendiquée par Fabien Pinckaers lui-même.

Valorisation du capital, liquidités et taux de marge

Ces excellentes performances se reflètent dans la valorisation de la société, c'est-à-dire la valeur de ses actions. Le lecteur peu familiarisé avec certaines réalités financières s'étonnera sans doute de ne pas pouvoir trouver des actions Odoo sur le marché à la Bourse de Bruxelles. Ces actions sont, en effet, non cotées. Cela signifie que leur cours est, en réalité, fixé de gré à gré au fur et à mesure des opérations de financement de la compagnie. Quand quelqu'un a dans un coin de sa tête ses notions déjà triturées et mises en œuvre au moins une centaine de fois dans sa vie, il ne lui faut pas 5 minutes pour comprendre qu'un capital dont la valorisation augmente de manière soutenue correspond à un schéma dans lequel on peut trouver de la liquidité dans les interstices de la boîte, même en allant très vite.

On repère dans le périmètre comptable d'Odoo une société nommée Odoo Management. Cette dernière est basée en Belgique à la même adresse que les autres entités (soit au 40, chaussée de Namur à 1367 Grand-Rosière), mais administrée cette fois par deux sujets de Sa Gracieuse Majesté domiciliés à Londres. Soyons clairs, très clairs. Ce dispositif n'a rien d'illégal ni même de moralement répréhensible (comme si, en plus, la morale avait quelque chose à voir là-dedans). Fabien Pinckaers ne fait plus partie des administrateurs de l'entité depuis 2021. Lors du dernier exercice publié, l'entité avait, en effet, généré une marge brute de 48 443 012,00 €. La société a été clôturée en 2024. Le fait que Fabien Pinckaers ne soit plus présent dans cette structure depuis 2021 ne peut signifier, vu le siège commun de cette entité avec la société mère Odoo, qu'il n'a rien à voir avec l'évolution de cette société. Les amateurs d'anecdotes, peu soucieux de porter une lecture critique à l'endroit des discours patronaux, auront tôt fait d'avaliser le scénario de l'illiquidité d'Odoo en « révélant » qu'il est écrit dans le journal que les actifs de cette société correspondent à des actions d'Odoo et que les dividendes de l'année 2024 correspondent à une revente d'actions. Le fait qu'elles aient pu être revendues de gré à gré en permettant de dégager un bénéfice plus qu'intéressant prouve qu'Odoo accumule de la liquidité. Une entreprise qui perdrait du cash ne verrait pas le cours de ses actions permettre au fil du temps une plus-value pour ses détenteurs. Le reste n'est qu'une collection d'anecdotes sans intérêt et de bavardages oiseux.

Il y a deux catégories d'amateurs d'anecdotes : ceux qui ne font qu'admirer de loin les riches et ceux qui captent de temps en temps quelques miettes au banquet des puissants. Un spécimen appartenant à cette dernière catégorie a reproché à l'auteur de ces lignes d'avoir partagé ce fait sans avoir mentionné que les liquidités dirigées vers cette entité servaient à rembourser les banques qui ont prêté les fonds ayant permis l'achat de ces actions supposées récompenser le management d'Odoo. Ces considérations, inintéressantes au possible, et qui ne correspondent à aucun enjeu en termes de compréhension fine et conceptualisée, masquent mal un fait plus qu'intéressant au sujet de l'historique de l'endettement de cette entité.

Lorsqu'Odoo Management a été constituée en décembre 2019, elle présente un endettement à plus d'un an de 13,655 millions d'euros.

Au 31 décembre 2021, force est de constater que cet endettement a disparu⁵. Il n'y a plus un euro de dettes. En un an, la machine à dégager du cash d'Odoo est passée par là. Odoo est donc liquide, très liquide, et Fabien Pinckaers organise son illiquidité comme tel est son droit en Belgique en 2026. Bis repetita. Tout ça pour ça, me direz-vous, mais faire perdre son temps à tout le monde, c'est bien à cela que servent les anecdotes et ceux qui les colportent.

Démocratie ou Dieu le patron : choisis ton camp !

Ce constat ne doit surtout pas donner l'impression d'opposer une idéologie à une autre. On oppose de la science à des préjugés. La démocratie économique et sociale existe en Belgique et elle correspond à une forme de conditionnalité de la propriété privée. Lorsqu'en 1919, les commissions paritaires ont été créées, les syndicats ont reconnu la propriété privée des moyens de production contre le droit de négocier les salaires et les conditions de travail, cela sur une base interprofessionnelle. Cette dernière dimension est importante. Dès qu'un patron engage un salarié, même si ce dernier n'est pas syndiqué et est très heureux comme cela, tous les débats portés en interprofessionnel, c'est-à-dire en lien avec les questions d'intérêt général, par les syndicats, font directement partie de la vie de l'entreprise, que l'employeur soit ou non d'accord d'ailleurs. La question de la justice fiscale fait partie de ce cahier des charges. Il est donc un peu malhonnête d'affirmer que le constat d'une insolvabilité organisée par le propriétaire d'Odoo relève de l'idéologie au même titre que l'affirmation, cette fois absolument bancale, selon laquelle Fabien Pinckaers a bien le droit de ne pas vouloir être dilué.

La première affirmation relève du droit positif, alors que la seconde constitue un jugement de valeur arbitraire ne s'appuyant sur rien d'autre qu'une opinion. A ce propos, des juristes universitaires (excusez tout de même du peu !) ont, il y a déjà longtemps, produit l'idée très cohérente d'un point de vue théorique qu'un actionnaire n'était jamais propriétaire d'une entreprise. Attention, pour les amateurs d'anecdotes, ce choc de subtilité conceptuelle pourrait faire l'effet d'un saut à l'élastique sans élastique. En tout état de cause, en partant de l'analyse de Robé⁶, il est clair que de nos jours, nul n'est propriétaire au sens gréco-romain d'une société par actions (c'est-à-dire au sens d'une propriété personnelle du terme correspondant au triptyque classique « usus-abusus-fructus »). En tant que structure productive, cette entreprise est juridiquement la propriété de la personne morale (la société) et les actionnaires, pour leur part, ne possèdent que des titres financiers leur permettant de se répartir les bénéfices et de mutualiser les risques.

C'est ainsi qu'il est absolument impossible que l'actionnaire possédant 10% d'un groupe automobile puisse s'arroger le droit de faire main basse sur 10 % des machines du groupe.

⁵Banque nationale de Belgique, centrale des bilans, Odoo management. URL : <https://consult.cbso.nbb.be/consult-entreprise>. Date de consultation : 4 juillet 2026.

⁶ ROBÉ, J.-P. (1999), *L'entreprise et le droit*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? ».

C'est dire à quel point la personne morale et la société par actions supposent *per se* un élément fort de construction juridique et de socialisation. En possédant 55% d'Odoo, Fabien Pinckaers n'a pas le droit de faire les choses comme il l'entend en fonction de ses désirs et projets avec cette entreprise. Il est d'ailleurs particulièrement symptomatique, de ce point de vue, qu'Odoo ne dispose d'aucun département lié à la responsabilité sociale de l'entreprise. En tout état de cause, le maître d'Odoo a contre lui des éléments importants du contrat social qu'implique le capitalisme moderne, à savoir la démocratie économique et sociale ainsi que la distinction à opérer entre propriété d'une société, comprise comme forme abstraite et construite, et d'une entreprise comme collectif productif de richesses (donc de liquidités).

Un journaliste, se définissant comme centriste (donc de droite modérée) par obligation professionnelle (on appréciera, au passage, le sens du pluralisme puisque cette définition basée sur un engagement militant dénie toute forme de légitimité à un journalisme militant plus à gauche), a eu le bon goût d'interpeller sur un mode un peu affolé l'auteur de ces lignes à une heure du matin pour lui rappeler à quel point il fallait se méfier des raccourcis populistes (forcément populistes, évidemment populistes) au sujet d'Odoo et du droit présenté comme inaliénable d'un entrepreneur à ne pas vouloir être dilué. À ce propos, on notera une étonnante proximité entre ces précautions à l'endroit des chefs d'entreprise de nos jours et des gens de religion, il y a, de cela, un siècle ou deux. Au cours de la conversation, cet observateur de la vie économique proche des entreprises n'a pu s'empêcher de faire valoir que ce n'est pas « avec des théories qu'on règle les problèmes ». Bref, il nous faut des ingénieurs, pas des poètes avec tous leurs excès de discours, de débats et de considérations abstraites. Ce genre de réflexes est éminemment inquiétant. Il correspond à la tendance anti-intellectualiste que l'on constate de plus en plus au sein des milieux formant le vivier sociologique du libéralisme belge. Les analystes sont, à ce sujet, formels : « il n'est historiquement pas abusif de confondre cette rhétorique avec les formes extrêmes d'anti-intellectualisme qui ont marqué certaines périodes sombres de l'histoire européenne »⁷.

D'inquiétantes conjonctures politiques bruissent dans tout l'Occident qui démontrent la pertinence de cette alliance entre le capital et des forces réactionnaires, relativisant l'importance de l'émancipation par l'exercice de la citoyenneté économique et sociale. Le parallélisme avec les années 1930 en Allemagne a d'ailleurs été souligné par d'éminents connaisseurs de l'histoire du XX^e siècle. C'est ainsi que Johann Chapoutot, professeur d'histoire à la Sorbonne, montre bien le rôle structurel et décisif du patronat (ainsi que du centre politique) dans l'installation du fascisme en Allemagne au cours des années 1930⁸.

En s'opposant aux réflexions du pouvoir politique en matière de justice fiscale et en jouant la carte de la menace, le patron d'Odoo, qu'il le veuille ou non, s'est objectivement rangé de ce côté-là de l'histoire. Il ne s'est d'ailleurs pas désolidarisé des propos du président du MR, lorsque ce dernier, profitant de sa position, semble-t-il de plus en plus précaire, de boss du premier parti wallon, a admonesté Frédéric Daerden au nom de tout ce que monsieur Pinckaers a apporté à la Wallonie, après que le mandataire socialiste a, à l'occasion d'une interview, laissé poindre son agacement de manière spirituelle en faisant part de son désir de

⁷ Clavreuil, François, *La droitisation du libéralisme belge. Enquête sur l'évolution idéologique du MR*, Bruxelles, Éd. Adelpheos, 2026.

⁸ Chapoutot, J, *Les Irresponsables. Qui a porté Hitler au pouvoir ?*, Paris, Gallimard, coll. « NRF Essais », 2025.

pleurer sur le sort de monsieur Pinckaers. Le fait qu'une figure importante du Parti socialiste se soit permis de critiquer un possédant a également irrité le journaliste susmentionné ayant tiré l'auteur de ces lignes de son sommeil. C'est ainsi que ce littéraire, dont on taira amicalement le nom, a critiqué « le manque de crédibilité technique » d'un Frédéric Daerden, pourtant un ingénieur de gestion né pour ainsi dire dans le révisorat d'entreprises et donc parfaitement qualifié pour estimer la crédibilité sur le plan opérationnel des propos de monsieur Pinckaers.

Il s'agit là d'un fait très intéressant pour peu que l'on accorde du crédit, comme nous le verrons plus tard, au concept de technoféodalisme tel que proposé par Cédric Durand, professeur d'économie politique à l'Université de Genève⁹. Le technoféodalisme doit s'appréhender comme une grande régression par rapport au capitalisme de la modernité, qu'il s'agisse du retour des monopoles, la dépendance des acteurs aux plateformes mais aussi le brouillage de la distinction entre l'économique et le politique résultant du fait que la prédation, caractéristique de la recherche de monopoles, constitue désormais la colonne vertébrale de l'accumulation. C'est ainsi que le corps social de l'ère technoféodale se pense, de manière illusoire, solidaire organiquement des intérêts de ses maîtres.

On relaie peu les analyses de Cédric Durand dans la presse économique. On laissera chacun libre de ses choix mais on fera tout de même observer que contrairement aux médias, l'université publique ne vit pas des apports financiers du capital. Si concernant une question précise, elle ne se montre pas centriste, cela signifie tout simplement que le consensualisme constitue, en l'espèce, une perspective factuellement erronée. Rien ne garantit toutefois, comme nous le verrons par la suite, que cette belle liberté académique prévaudra encore longtemps si les évolutions austéritaires du financement de l'enseignement supérieur transforment nos universités en technofiefs plus ou moins dénués d'esprit critique.

Cette dimension de production collaborative se trouve à la base de la trajectoire d'Odoo, entreprise constituée au départ dans la filière du logiciel libre. Le progrès technique a donc été ici motivé par la volonté bénévole de participer à une création collective. La chose n'a rien d'illégal et ne correspond aucunement à un affreux complot : « En 2015, Odoo opère un pivot dans son modèle économique. Jusque-là, la société développait un logiciel Open Source et se rémunérait sur les services de support. Vu que les clients ne prenaient les supports que les premières années d'utilisation, le business model ne permettait plus le développement de la société »¹⁰. La modification des licences a permis à Odoo de décoller comme entreprise commerciale, quitte à provoquer la colère des premiers participants attachés à la formule du code libre. Ces derniers, regroupés au sein de l'OCA (Odoo Community Association), continuent à développer le logiciel de manière intégralement socialisée, un modèle qualifié de communiste d'après tous les bons manuels d'économie politique. Dans certains pays aux législations fiscales particulièrement complexes et à ce titre, peu prises en charge par les équipes d'Odoo en tant qu'éditeur officiel, des développeurs locaux continuent à travailler sur la base OCA et vendent leurs services aux entreprises locales.

⁹ Durand, Cédric, *Technoféodalisme. Critique de l'économie numérique*, La Découverte, Paris, 2020.

¹⁰ Le blog Arkeup, Odoo développe une stratégie Open-Source, 4 avril 2022. URL: <https://arkeup.odoo.com/blog/le-blog-arkeup-1/odoo-developpe-une-strategie-open-source-7>. Date de consultation : 6 juillet 2026.

C'est notamment le cas en Argentine et au Brésil. Même en cas de simplification administrative, on peut douter que ces entreprises migreront vers les formules payantes d'Odoo puisque l'expertise d'un développeur local pourrait finalement s'avérer moins coûteuse qu'une rente de licence. On n'insistera jamais assez sur la tension entre le caractère socialiste de cette organisation de la production et les tentatives de captation capitaliste par le biais des licences juridiques. Cette opération, bien que parfaitement légale, illustre comment le droit est instrumentalisé pour basculer d'une logique de partage à une logique de marché. *A contrario*, le premier bénéfice recherché par un développeur ou une entreprise qui contribue à l'OCA est l'amélioration de son propre outil de travail. On produit de la valeur pour l'utiliser, pas pour anticiper un gain en capital. Le code, dans cette optique, est à considérer comme un « commun ». En tant que moyen de production, il n'appartient à personne en exclusivité. Il est géré collectivement et personne ne peut s'approprier le travail d'un autre participant à la chaîne des échanges pour se constituer un monopole payant.

Dans un pays comme le Mexique, Odoo a adopté une approche beaucoup plus « native » en utilisant le travail de développeurs locaux. Mais l'OCA y reste néanmoins un modèle de référence en tant que solution socialisée et agit comme une forme de protection contre la formation d'une rente excessive. Si les prix des licences Odoo devaient augmenter de façon excessive, la possibilité de rebasculer vers l'univers OCA resterait, dans ces conditions, une option viable. Cela dit, Odoo fait évoluer son code de manière régulière et de son côté, l'OCA upgrade au fur et à mesure le sien pour coller aux avancées d'Odoo. Par ailleurs, la marche en avant d'Odoo dans le Sud global, et on peut supposer que son management en est conscient, rejoindra les méandres des tensions géopolitiques à l'œuvre dans le cadre du grand bras de fer entre Washington et Pékin. Plus concrètement, si d'aventure la Chine populaire devait estimer que les données des PME, le cœur de cible d'Odoo, de pays très liés aux routes de la soie, n'ont pas à se retrouver enchaînées à des *clouds* occidentaux, on pourrait assister à un grand cauchemar pour Odoo, à savoir la mise en œuvre de solutions nationales adaptées (dans le jargon, on parle d'un fork) qui résulteraient d'une sorte de fusion entre la base anarcho-communiste (bénévole, horizontal) d'OCA avec la force de frappe du socialisme de marché (vertical et répondant à un objectif de puissance étatique) et les milliers de développeurs qu'il peut mobiliser.

Même de rien, en tournant le dos aux anecdotes, on a pu établir un certain nombre de faits qui doivent nous conduire à réfuter l'idée que ce coup de gueule d'un patron constitue *a priori* une catastrophe pour la Wallonie. Le ciel ne risque guère de nous tomber sur la tête, malgré le vilain coup de colère du grand, très grand patron d'Odoo.

Paroles en l'air

C'est que, fondamentalement, les déclarations de Fabien Pinckaers ressemblent davantage à un coup d'épée dans l'eau qu'à une menace à prendre au sérieux. L'un de ses intimes qui a contacté l'auteur de ces lignes (décidément, quand on égratigne un riche, on prend des risques pour sa petite tranquillité) a pris soin de préciser que « Fabien a dit qu'il partirait, lui, mais pas la production de Louvain-la-Neuve ». Bref, la hantise, légitime, de la perte d'emplois potentielle est donc à exclure.

Pour autant, on ne remerciera pas le genou en terre et la larme à l'œil notre petit technoféodal local. Les 850 codeurs qui se trouvent sur le site de Louvain-la-Neuve sont indispensables à la croissance de son empire. S'il délocalisait, ces jeunes ingénieurs n'éprouveraient aucune difficulté à rompre avec le Maître d'Odoo et à se trouver un emploi ailleurs car on ne déménage pas d'un coup 850 familles et 850 projets de vie en même temps. Personne n'emploie, en effet, personne par pure philanthropie sous le capitalisme.

Quant à l'hypothèse du déménagement, on va tout de suite en relativiser la portée. Si un citoyen doit 30 millions au fisc au moment où il quitte la Belgique, il devra les régler. La chose est ennuyeuse pour monsieur Pinckaers qui ne veut pas vendre. Mais vendre quoi ? En l'espèce, 0,7% de son capital. En fait, pour ne pas payer cet impôt, il faudrait que le nouveau seigneur de Louvain-la-Neuve revende une partie minimale de son capital ou bien sacrifie une partie de ses frais de vente. Il perdra un peu de liberté opérationnelle, mais c'est le propre de l'impôt pour tout le monde. Nous avons tous des projets légitimes auxquels nous devons renoncer pour payer l'impôt et nous les payons, nous autres pauvres manants.

Pour le surplus, si monsieur Pinckaers quitte la Belgique pour un autre pays de l'Union européenne et qu'il cède une partie de son capital pendant un délai de deux ans en enregistrant une plus-value, il sera, en vertu de l'exit tax, soumis à l'impôt. Si le déménagement se fait en dehors de l'Union européenne, un paiement immédiat peut être exigé par le fisc. En cas de transfert d'un siège social, et on comprend mieux pourquoi monsieur Pinckaers recule devant cette menace (et pas seulement par grandeur d'âme comme le prétendent ses détracteurs), le fisc belge considèrera cette décision comme étant de même nature qu'une liquidation fictive, s'accompagnant, en cas de déménagement, d'une imposition des plus-values latentes et des réserves accumulées en Belgique.

Le paiement est immédiat si le déménagement a lieu à l'extérieur de l'Union européenne. En cas de départ vers un autre État membre, un étalement automatique sur 5 ans sera octroyé. C'est cela, l'*exit tax*.

C'est une (petite) protection contre la liberté de circulation du capital¹¹. En effet, l'*exit tax* se situe exclusivement dans le champ fiscal et n'empêchera jamais un licenciement boursier ou une délocalisation. Cela dit, s'en prendre à un riche entrepreneur, en cette période de technoféodalisme, mobilise, comme au bon vieux temps des dames patronnesses, le personnel de l'université catholique. On ne se refait pas. L'auteur de ces lignes a eu l'occasion d'en faire l'amère expérience lorsque, rappelant ces points de droit positif à un professeur de l'UCL, ce dernier a fait valoir sur un réseau social que ces dispositions ruinaient l'entrepreneuriat en Belgique. On n'était plus très loin d'un avis de tempête dans un bénitier. Pour le coup, on n'est pas sûr du tout que les thèses de Cédric Durand seront partout les bienvenues à l'UCL. C'est un peu navrant tout de même pour la qualité des recherches menées au sein de cette sainte maison.

¹¹ Belgian Financial Services, Exit tax : transférer le siège de votre société vers l'étranger coûte désormais plus cher, 31 mars 2026. URL : <https://www.bfs.be/news/exit-tax-transf%C3%A9rer-le-si%C3%A8ge-de-votre-soci%C3%A9t%C3%A9-vers-l%C3%A9tranger-co%C3%BBte-d%C3%A9sormais-plus-cher>. Date de consultation : 5 juillet 2026.

Sociologie réelle de l'entrepreneuriat

Il n'en est rien. Pour nous en convaincre, nous allons tout de suite sonder la réalité sociologique de l'entrepreneuriat et pratiquer une démythification du statut de *self-made-man*. On sait, par exemple, que l'entrepreneur qui s'est fait tout seul appartient à notre imaginaire depuis le 19^{ème} siècle et est largement récusable sociologiquement. Ce n'est d'ailleurs pas complètement un hasard si c'est encore l'université française, dans sa belle tradition de célébration de l'érudition pour l'érudition et excluant assez largement les partenariats avec les entreprises, qui a permis encore récemment la mise en évidence de cette fonction mystificatrice. On songera évidemment à la brillante démonstration d'Anthony Galluzzo¹², professeur des universités en sciences de gestion à l'université de Saint-Étienne.

Les hommes partis de rien sont une infime minorité à appartenir au Gotha des affaires. Au contraire, l'immense majorité des grands dirigeants d'entreprises ont hérité de leurs positions ou alors appartiennent aux strates intermédiaires et intermédiaires supérieures de la bourgeoisie. L'entrepreneuriat ne représente en rien une forme de méritocratie. Il est structurellement fermé à des éléments pourtant aussi méritants n'étant pas issus des milieux privilégiés. Par exemple, un fils d'ouvriers, devenu ingénieur civil, ne prendrait pas le risque de financer sa start-up par un renouvellement de cartes de crédits. Sa famille ne disposerait pas des moyens sociaux d'existence lui permettant de rebondir sur un matelas de sécurité si l'aventure devait tourner mal. De surcroît, un jeune ingénieur ayant grandi dans un milieu très populaire pensera d'abord à soutenir financièrement ses parents pour les immenses sacrifices consentis. L'entrepreneuriat ne correspond donc aucunement à une forme de mérite. C'est, au contraire, un privilège de classe pour ambitieux tandis que l'oisiveté rentière constitue un autre privilège de classe mais pour tempéraments oisifs, cette fois.

De surcroît, le mérite n'a aucun rapport avec le fonctionnement concret d'une économie de marché. Pour s'en convaincre, il ne faut surtout pas lire les marxistes. Hayek est infiniment plus lapidaire quand déniait tout fondement aux revendications de justice sociale, il repère qu'« une société où la situation des individus serait modelée conformément à des idées humaines sur le mérite moral, serait donc exactement à l'opposé d'une société libre. Les gens y seraient rémunérés pour des tâches imposées et non selon leurs performances ; chaque mouvement de chaque individu y serait guidé par ce que d'autres personnes penseraient qu'il doit être ; l'individu serait ainsi déchargé de la responsabilité et du risque de se décider. Mais si aucun être humain n'en sait assez long pour guider l'action humaine, aucun non plus n'a la compétence nécessaire pour récompenser les efforts selon les mérites »¹³. De par son fonctionnement intrinsèque, le capitalisme n'est, de fait, ni moral ni immoral. Il se contente d'être passivement amoral et c'est, d'ailleurs, le grand mérite de Hayek de l'avoir clairement identifié.

¹² Anthony Galluzzo, *Le mythe de l'entrepreneur. Défaire l'imaginaire de la Silicon Valley*, La Découverte, Paris, 2023.

¹³ HAYEK, F. A. (1960), *La Constitution de la Liberté*, éditions de l'Institut Coppet, Paris, 2019, p.132.

Pour le surplus, il est absolument pertinent de repérer l'importance de l'État capitaliste comme rente de situation permanente pour les différentes strates de la bourgeoisie afin d'identifier la dimension toujours-déjà socialisée de l'entrepreneuriat. Loin de nous aux États-Unis, « depuis les années 1980, l'imaginaire de la Silicon Valley s'est construit sur cette base. On nous a raconté l'histoire de gamins qui, tels Steve Jobs et Steve Wozniak, créent leur entreprise dans leur garage. L'histoire commencerait ainsi fin des années 1970, au moment où émerge l'industrie de l'ordinateur personnel. Or, il existe une « préhistoire » souvent mise de côté : des années 1910 à 1970, l'État américain a massivement financé les universités et les entreprises de la Silicon Valley, principalement pour alimenter ses systèmes d'armement. Pendant près de soixante ans, l'État américain, à travers son armée, a été à la fois le principal financeur et le principal client de cet écosystème, et ce n'est qu'après ces soixante années que ne sont entrés réellement en jeu les capital-risqueurs du privé. Il en va de même dans le récit colporté pour d'autres industries : le rôle créateur de l'État, les phases d'investissement public et d'accumulation primitive sont rarement évoqués »¹⁴. Un silence commode pour nos nouvelles techno-seigneuries évidemment...

C'est à travers ce prisme assurément très « macro » que les aides qui ont été accordées à Odoon peuvent être légitimement mises en balance afin de justifier l'existence d'une taxe sur le capital. En effet, la collectivité, en subsidiant l'entrepreneuriat, finance un privilège de classe avec l'argent de tous. En période de crise des finances publiques, cette nature captatrice de l'aide aux jeunes entrepreneurs peut légitimement faire l'objet d'un gentil petit retour d'ascenseur. Au passage, on notera que le capitalisme réellement existant est finalement très socialiste dans sa manière d'orienter des flux de liquidités vers les besoins des classes dominantes.

De surcroît, il faut décidément avoir reçu une formation historique médiocre pour sous-estimer le poids des États-nations dans le dispositif de pouvoir des bourgeoisies toujours organisées sur une base stato-nationale. Un jeune ingénieur fraîchement diplômé de l'UCL éprouverait bien des difficultés à faire financer ses projets en débarquant à la Silicon Valley sans sortir du MIT (Massachusetts Institute of Technology), de Berkeley ou de Stanford. Un État, c'est aussi un système de cooptation au sein des élites et des réseaux que celles-ci animent. Autrement dit, les jeunes pousses de la petite et moyenne bourgeoisie de chez nous désireuses d'accroître leur capital n'ont pas d'autre choix que de compter sur la région wallonne et son outil Wallonie Entreprendre. Taxer le capital de Fabien Pinckaers ne nous privera donc pas dans 10 ans des idées de génie des nouvelles générations de jeunes bourgeois désireux de grimper jusqu'au sommet de l'échelle sociale.

Finalement, cette taxe sur « son » capital le contraignant à trouver 30 millions par an sur un chiffre d'affaires de 500 millions sera un test grandeur nature pour Fabien Pinckaers afin de démontrer ses indéniables vertus managériales. Et, d'ailleurs, l'homme peut le faire. En

¹⁴ Le Comptoir, Anthony Galluzzo : « Le mythe de l'entrepreneur légitime le pouvoir des dominants », interview réalisée par Léonard Barbulesco-Vesval, 15 juin 2023. URL: <https://comptoir.org/2023/06/15/anthony-galluzzo-le-mythe-de-l'entrepreneur-legitime-le-pouvoir-des-dominants/>. Date de consultation : 3 juillet 2026.

février de cette année, Odoo a suspendu ses campagnes publicitaires sur Google Ads et Bing (5 millions d'euros par mois) sans que sa rentabilité en souffre.

En tout cas, nous vivons dans une société dans laquelle répéter que la valeur du capital dérive intégralement du travail exploité passe tantôt pour un "procès populiste", tantôt comme une "preuve de complotisme". C'est pourtant le postulat de départ de la théorie marxiste. Par contre, le travail qui n'est jamais exploité, le patron charismatique sans qui nous ne serions rien car il crée des emplois à partir d'une simple vision et qui, en outre, est indispensable pour que sa boîte continue, contrairement à nous autres pauvres mortels, sera identifié à une approche « rationnelle » et « pragmatique » de l'économie. Dans le fond, on a raison de s'inquiéter quant à la santé mentale de nos contemporains. Il y a évidemment un malaise à dénoncer dans l'équilibre démocratique du droit à la parole quand confrontée à une question de répartition du produit social, des journalistes et d'autres salariés plus ou moins aussi fragiles volent au secours d'un puissant qui estime avoir le droit de faire passer ses projets personnels au-dessus de la loi.

Se parler

À titre de ballons d'essai, vu le nombre extrêmement limité de milliardaires pauvres en cash, les conversations font parfois surgir l'idée d'une exemption de taxation pour les fondateurs d'une entreprise. Cet argument du nombre est à la fois pertinent et problématique. S'il est vrai que le cas de Fabien Pinckaers n'est pas très fréquent, il faut bien se rendre compte qu'une exemption de ce type permet de dire à un chef d'entreprise que sa compagnie a plus de valeur socialement que l'hôpital que l'on ne construira peut-être pas, faute de cette rentrée. Il faut quand même un peu mériter ce genre de dispenses.

Par conséquent, ce type de dispositions ne peut exister que sous la forme d'exemptions (qualifiées dans le milieu de *rulings*), et non d'une loi abstraite, générale et universelle. Ces *rulings* pourraient revêtir la forme d'accords pluriannuels comportant éventuellement un volet fort de responsabilité sociale à titre de conditionnement. Par exemple, dans le cas d'Odoo, un petit déménagement dans le Hainaut où la firme pourrait compter sur un excellent réseau universitaire (UMons, ULB, UT Paul Pastur- Condorcet et différentes écoles d'ingénieurs. L'implantation d'une firme comme Odoo représenterait, de surcroît, un apport loin d'être négligeable pour les finances communales via diverses petites taxes locales et un bon nombre d'emplois indirects (du catering à la construction).

Cette forme d'exemption au cas par cas se justifie du fait qu'il n'existe sans doute aucune raison économique à distinguer le créateur d'une start-up d'un rentier dans la mesure où l'un a besoin de l'autre. En effet, on voit bien l'idée de capitalisme régulé keynésien qui correspond à cette volonté de taxer le rentier et pas le capitaine d'industrie mais ne doit pas être appliquée dans le cas particulier d'Odoo. Si Xavier Niel avait consommé pour 3 millions d'euros de montres de luxe, de yachts et de voitures de sport au lieu d'investir dans Odoo en 2010, peut-être que le destin de Fabien Pinckaers eût été très différent.

La justification d'une exemption généralisée sur cette base conceptuelle de type keynésienne est d'autant plus fragile que la répudiation d'un rôle économique des rentiers comme apporteurs de capitaux correspond à une époque très datée du capitalisme occidental. Lorsque Keynes publie la théorie générale, les industries à production de masse correspondent à l'essentiel de la valeur ajoutée. Elles ne sont présentes qu'en Europe et en Amérique du Nord et peuvent compter sur des approvisionnements bon marché en matières premières en lien avec la colonisation des ¾ de la planète.

En revanche, la transition vers la consommation de masse reste encore problématique. C'est à ce problème que va répondre le triptyque tayloro-fordo-keynésien (pour reprendre l'expression déjà ancienne de l'économiste français Alain Lipietz et ancien député écologiste) combinant le travail à la chaîne comme débouché pour les gains de productivité dans l'agriculture, la grande entreprise structurée par une concentration verticale de la production et les politiques de soutien à la demande. Ce bloc a totalement volé en éclats avec l'internationalisation des chaînes de valeur comme voie d'émancipation économique du Sud global et la fluidité de la circulation des capitaux (nécessaire au financement des politiques de relance) de telle sorte que revenir à une logique d'accumulation tayloro-fordo-keynésienne semble aujourd'hui profondément voué à l'échec¹⁵. La distinction entre le bon capitaliste et le vilain rentier ne tient plus. Elle a existé et bien fonctionné, mais dans un cadre aujourd'hui révolu. Espérons, par cet exemple, avoir administré une preuve de vrai pragmatisme en basant l'analyse non sur des anecdotes et des opinions mais sur de la théorie et donc des faits conquis contre les évidences.

Par contre, l'idée de socialiser des pans entiers de la rente afin de contourner une certaine rareté du capital semble plus logique, même si elle est aujourd'hui minoritaire dans la société. Une formule de ce type pourrait d'ailleurs démocratiser l'accès à l'entrepreneuriat. Après tout, permettre l'éclosion d'un Steve Jobs (dont la biographie enjolive nettement ses origines de classe moyenne), c'est presque dans l'ordre des choses. En revanche, favoriser l'ascension d'un Jack Ma (vraiment parti de la pauvreté dans un Chine où à l'époque, la majorité de la population vivait sous le seuil de pauvreté) constitue un défi d'une autre nature. En l'absence d'un État-stratège qui lui a tenu lieu de papa auprès de qui se réfugier en cas de mésaventure, Jack Ma serait resté professeur d'anglais et c'eût été la décision la plus rationnelle dans son cas.

Là où des observateurs plutôt favorables au patronat préconiseront une exemption d'impôts pour les fondateurs d'entreprises à croissance rapide dans la tech, nous nous bornerons à défendre des *rulings* au cas par cas, et sans aucune espèce d'obligation pour des raisons de responsabilité sociale. Dans cet ordre d'idées, force est de reconnaître que le PTB a présenté de façon un peu cavalière un projet qui aurait mérité un peu plus de doigté dans l'approche. En affirmant que le fisc belge peut être remboursé en actions non cotées, les anciens maoïstes se sont, après la thèse de la spoliation du consommateur par le capital concentré comme si l'indexation ne nous protégeait pas en Belgique, une fois de plus emmêlé les pinces.

¹⁵ Lipietz Alain, *La Société en sablier. Le partage du travail contre la déchirure sociale*, La Découverte, Paris, 1996.

formule que l'on qualifie de dation en droit existe dans le règlement de certaines successions en France. Elle pourrait faire l'objet d'une transposition en Belgique selon un schéma de portage fiscal circulaire. Si tel était le cas, Fabien Pinckaers pourrait revendre, dès aujourd'hui, mettons 2% de son capital (et resterait majoritaire avec 53% des actions donc très loin d'un scénario de dilution), il disposerait alors de 90 millions d'euros à titre de fonds de roulement et chaque année, il verserait l'équivalent de 0,7% d'actions qu'il rachèterait l'année d'après au fisc, éventuellement d'ailleurs au prix de l'année initiale de taxation de manière à ne pas nécessairement devoir payer un supplément du fait de l'augmentation de la valeur des actions Odoo.

Après avoir servi de bélier au MR, peut-être malgré lui (mais cela n'a guère d'importance), le patron d'Odoo pourrait encore faire la une de l'actualité en discutant, cette fois, avec la gauche et le mouvement social. Une image de gendre idéal, cela se cultive...